

tial en vue de l'autodétermination du peuple du Sahara occidental conformément au Plan de règlement.

PARIS, 16 NOVEMBRE 1994

Propos du ministre des Affaires étrangères, M. Alain Juppé au cours du déjeuner avec la presse diplomatique

Union européenne - référendum sur la monnaie unique - UEM

Q - Je voudrais savoir ce que M. le ministre des Affaires étrangères pense de la proposition de Jacques Chirac, candidat à la Présidence de la République, de faire un référendum lorsque la monnaie unique sera sur le tapis, alors que les Français ont déjà voté par référendum l'ensemble du Traité de Maastricht.

R - M. Le Président, je voudrais d'abord vous remercier de votre invitation et vous dire combien je suis heureux de me trouver devant la presse diplomatique. J'ai observé tout à l'heure que lorsque vous avez annoncé que je ne ferai pas d'exposé introductif, il n'y a pas eu une clameur de déception. Je me réjouis donc de la décision que j'ai prise de passer tout de suite aux questions.

Alors j'en viens à la question de M. Harrouard. Première réflexion, lorsqu'on nous dit ici ou là que le passage à la monnaie unique doit se faire, aux termes même du Traité de Maastricht, de manière automatique, c'est inexact dans tous les cas de figure : c'est inexact dans l'hypothèse où ce passage se ferait en 1997 puisqu'il faut, dans ce cas-là, des décisions prises à la majorité qualifiée ou à l'unanimité, selon les cas, pour décider que les conditions sont réunies ; et c'est inexact également dans l'hypothèse de 1999 où il y a là, c'est vrai, un degré d'automatisme un peu plus fort, mais où néanmoins certaines décisions devraient faire l'objet de votes formels du Conseil des ministres à la majorité qualifiée. J'en prends un seul exemple : les modalités techniques de fixation des parités, désormais irréversibles et immodifiables qui définissent même la monnaie unique : le chiffre qui sera retenu de manière définitive et irrévocable : un mark vaut x francs -, ces décisions-là devraient faire l'objet de votes formels. J'insiste bien sur ce point : nous dire que c'est inscrit dans le Traité et que ça s'applique ipso facto sans aucune décision formelle à prendre est inexact.

Deuxième réflexion : lorsque je suis monté à la tribune de l'Assemblée nationale en 1992, en septembre ou en octobre je pense, pour m'exprimer au nom du groupe RPR dont j'étais le porte-parole officiel, j'ai indiqué qu'avant le passage à la monnaie unique, il était non seulement normal mais même nécessaire qu'il y ait un vote de l'Assemblée nationale et du Sénat pour se prononcer sur cette décision capitale et j'avais invoqué à ce moment-là d'autres précédents ou d'autres exemples, si je puis dire, celui de l'Angleterre, celui du Danemark qui gardent une marge d'appréciation et également celui de l'Allemagne puisque la Cour constitutionnelle de Karlsruhe, vous le savez, a émis un avis,

une décision aux termes de laquelle le passage à la monnaie unique devrait être soumis à l'aval du Bundestag. On ne peut donc pas dire qu'il y a novation. Cela a été dit avant le référendum de ratification de la manière la plus claire. Cela figure d'ailleurs dans la plateforme commune du RPR et de l'UDF qui a servi de base à la dernière campagne où il a été indiqué qu'il devrait y avoir un débat au Parlement. Les choses sont donc tout à fait claires.

Faut-il que cette consultation du peuple français se fasse par le biais de sa représentation nationale, c'est-à-dire l'Assemblée nationale ou le Sénat, ce qui est la thèse que j'ai exprimée au nom du groupe RPR, je l'ai rappelé tout à l'heure, qui engageait donc tout le monde, ou faut-il que l'on aille jusqu'à une consultation populaire par référendum ? Cela, c'est quelque chose qui peut éventuellement se discuter. Pour mettre les choses en perspective, je rappellerai simplement qu'avant une telle décision, c'est-à-dire avant 1999 dans l'hypothèse de 1999, il se sera passé d'autres événements majeurs au sein de l'Union européenne, c'est-à-dire la Conférence intergouvernementale et, si le vœu de la France est suivi d'effets, ce que j'ai appelé un acte refondateur de l'Union donnant lieu à un nouveau traité. La question se pose alors de savoir là si cet acte refondateur et ce nouveau traité pourraient être approuvés sans que le peuple français se prononce. Je crois que ceci mérite effectivement considération. Vous voyez que ce débat méritait d'être ouvert. Je viens de vous dire dans quels termes je l'envisageais et on devra vraisemblablement le poursuivre.

Ex-Yougoslavie - Bosnie - décision des Etats-Unis sur le contrôle de l'embargo - contingent français de la FORPRONU

Q - M. le Ministre, est-ce que vous avez quelque espoir de faire revenir le Président Clinton sur sa décision concernant la surveillance de l'embargo à propos de la Bosnie ? Est-ce que vous avez réellement un espoir vu la force de l'opposition du Congrès depuis les dernières élections ?

R - La décision qui a été prise par les Etats-Unis et que vous rappelez à l'instant est, du point de vue français, une décision grave. Elle est grave pour plusieurs raisons, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire : elle est grave d'abord parce que, qu'on le veuille ou non, et quels que soient les apaisements qu'on nous a prodigués depuis quelques jours, elle accroît l'insécurité de notre dispositif à terre, c'est-à-dire de nos Casques bleus. Plus il y aura d'armes sur le terrain, plus il y aura d'armes lourdes en particulier, et plus - passez moi cette vérité d'évidence - la sécurité des Casques bleus et la sécurité des populations civiles que les Casques bleus sont chargés d'assurer, sera menacée. Donc, c'est déjà une raison pour laquelle cette décision n'est pas bonne. La deuxième raison, c'est qu'elle porte un coup à ce que j'appellerai la légalité internationale. Il y a une résolution du Conseil de sécurité qui a été votée par les Etats-Unis d'Amérique et voici qu'ils s'en affranchissent unilatéralement. De même, il y a eu des décisions prises par consensus au sein de l'Alliance atlantique, dont un pays qui compte au sein de l'Alliance s'affranchit également unilatéralement.

Enfin, la troisième raison, c'est que cette décision brouille complètement le message politique que le groupe de contact essaie d'adresser aux parties belligères sur le terrain depuis plusieurs mois. Quel est ce message ? Ce message, c'est de tout faire pour rechercher un règlement pacifique par la discussion et par la négociation ou par la pression et nous avons enregistré un certain nombre de progrès dans cette voie puisque, je le rappelle, le plan que nous avons élaboré et proposé à Genève a été accepté à Zagreb, à Sarajevo, et à Belgrade. Et donc tout l'enjeu de notre travail était de réunir les conditions pour que, à force d'être isolés, les Bosno-Serbes acceptent ce plan. Il y avait quelques raisons de penser que cette démarche diplomatique pouvait être couronnée à terme de succès. Le message qui est envoyé par la suspension du contrôle de l'embargo sur les armes est un message qui ne va pas dans cette direction et qui encourage plutôt ceux qui ont choisi une ligne de guerre que ceux qui ont choisi une ligne de paix.

Voilà le message très clair que j'ai exprimé en public et que j'ai exprimé avant-hier, lors de la réunion de l'UEO. Je dois dire que je n'ai pas été le seul, d'autres de mes collègues européens qui ont des troupes sur le terrain en Bosnie-Herzégovine ont exprimé la même préoccupation. Alors depuis, on nous explique qu'en réalité cette décision n'aura aucune portée pratique, qu'il y avait peu de bateaux américains dans l'Adriatique, que les officiers américains qui participent à la chaîne de commandement de l'Alliance atlantique, ont été dispensés par le Président Clinton d'appliquer cette ligne de conduite et qu'ils continueront à se conformer aux ordres reçus de l'OTAN, et on nous dit enfin, qu'aussi bien l'Alliance atlantique que l'UEO, s'engagent à poursuivre le contrôle des opérations d'embargo, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Cela me paraît un peu surprenant, malgré tout, de considérer que cette décision n'a pas de portée et nous posons un certain nombre de questions en ce moment même au Conseil des représentants permanents auprès de l'Alliance atlantique qui sont réunis à Bruxelles. Ils continuent leurs travaux. Nous avons demandé à être très précisément informés sur les conséquences pratiques que cela comporte. Nous avons en particulier posé la question de savoir si on pouvait garder dans le dispositif "sharp guard" dans l'Adriatique des bateaux américains continuant à participer dans des conditions fixées spécialement pour eux, à l'opération de contrôle de l'embargo.

Enfin, j'ai demandé que la clarification passe également par une réunion du groupe de contact au niveau ministériel. Il y a longtemps que nous ne nous sommes pas réunis au niveau ministériel, depuis fin juillet, si je ne me trompe. Il nous paraît donc maintenant que le moment est venu de mettre les choses au clair.

Poursuivons-nous sur la voie que nous avons adoptée au mois de juillet, qui est celle de la recherche d'un règlement politique qui a été enrichi d'ailleurs depuis, puisqu'au plan de Genève est venu s'ajouter ce que l'on appelle le plan B qui élargit la négociation et essaie en particulier de promouvoir une solution entre la Croatie et la Serbie sur les Krajinas ? Ou est-ce que l'on change de ligne politique et que l'on s'oriente vers l'encoura-

gement à l'une des parties de reconquérir par la force les territoires qui lui sont reconnus dans le plan ?

C'est une question tout à fait centrale qui mérite maintenant d'être débattue et clarifiée. J'ajoute enfin, et ce sera ma conclusion que la question se pose maintenant de manière très précise pour la France de savoir à partir de quel moment elle informera les autorités compétentes des Nations unies qu'elle ne peut plus maintenir son contingent de casques bleus sur le terrain. Si on franchit un pas de plus vers la remise en cause de l'embargo sur la fourniture des armes, alors cette décision, dont nous avons laissé entendre la possibilité depuis plusieurs semaines, devrait se concrétiser. C'est ce que nous regardons à l'heure actuelle avec la plus grande précision.

Q - (inaudible)

R - Comme il ne sera pas à l'initiative de la France, ce n'est pas à moi de le définir. Nous avons mis nos idées au clair sur cette question et nous serons très vigilants avec nos partenaires pour bien leur faire comprendre que tout progrès dans la mauvaise direction si je puis dire, comme ce qui est en train de se faire depuis quelques semaines appellerait de notre part une décision cette fois-ci immédiate dans son principe, sinon dans son application, car le retrait de nos contingents, on l'a bien vu à Bihac, demande du temps.

Maastricht - UEM - passage à la monnaie unique

Q - Vous avez évoqué tout à l'heure un discours que vous aviez prononcé à l'assemblée nationale au nom du groupe RPR. Entre cette époque et aujourd'hui, un texte a été voté par voie de référendum par les Français qui ne mentionnait pas la possibilité d'un nouveau vote ou d'un nouveau référendum avant le passage à la monnaie unique.

Tout à l'heure, lorsque vous vous êtes exprimé, en envisageant la possibilité d'un nouveau vote, c'était le président par intérim du RPR qui s'exprimait, ou bien le ministre des Affaires étrangères qui exprimait le point de vue de la France.

R - Premier élément de réponse : le texte adopté par référendum ne prévoit pas une nouvelle consultation du parlement français, il ne l'exclut pas ; je vous renvoie à toutes les déclarations faites par les autorités allemandes : que ce soit les autorités de la banque centrale ou les autorités gouvernementales, elles ont tenu le même langage. Pourquoi priverait-on les représentants du peuple français de ce que les représentants du peuple allemand pourront faire, le moment venu ? Enfin, deuxième remarque, il y a une majorité parlementaire dans ce pays qui soutient ce gouvernement ; la thèse que j'ai exposée en 1992 au nom des groupes qui étaient encore dans l'opposition engage naturellement cette majorité parlementaire et c'est la position du ministre des Affaires étrangères.

Union européenne - conférence intergouvernementale de 1996 sur la réforme des institutions

Q - Quel est le programme de la Présidence française ? Comment la France envisage-t-elle la réforme

institutionnelle qui devrait se faire en 1997 et quelles sont les divergences avec l'Allemagne sur ce sujet ?

R - Vous avez rappelé fort opportunément que la réforme institutionnelle c'est non pas 1997 mais 1996. Parce qu'il y a un rendez-vous qui est fixé par le traité lui-même qui est la conférence intergouvernementale. Si je dis que vous l'avez rappelé opportunément, c'est simplement pour constater que ce n'est pas sous la présidence française. Là non plus, il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs. Quand j'entends dire, ici ou là, est-ce que la France va lancer le débat institutionnel sous sa présidence, je dis que ce n'est pas le calendrier qui a été retenu. Je voudrais rappeler ce calendrier. Il prévoit qu'au cours du premier semestre de l'année 1995, c'est-à-dire sous présidence française, chacune des grandes institutions de l'Union européenne, le Parlement européen, la Commission et le Conseil établiront, chacune pour leur part, un rapport faisant l'état des lieux et le bilan de l'application du Traité sur l'Union européenne au bout d'un peu plus d'un an de fonctionnement. Cela, effectivement, c'est une responsabilité qui pèsera sur la Présidence française puisqu'elle animer les travaux du Conseil, et du Conseil seulement, permettant d'aboutir à ce rapport pour le mois de juin 1995.

Deuxième étape sous présidence espagnole, et ceci a été convenu depuis plusieurs mois à Corfou sera installé le groupe de travail composé des représentants personnels des ministres des Affaires étrangères, avec la participation de 2 représentants du Parlement européen, qui entrera dans le vif du sujet de la réflexion sur la préparation de la conférence intergouvernementale. Enfin, la conférence intergouvernementale se tiendra en 1996 à une date qui n'a pas encore été fixée. Ces travaux se dérouleront donc à cette époque-là. Je voulais préciser cela sur le calendrier pour bien montrer que ce n'est pas au premier semestre 95 que tout doit être réglé.

Deuxième aspect de votre question, les idées de la France dans ce domaine. Je commencerai par dire, cela me ramènera à la réponse précédente, que nous souhaitons qu'à l'occasion de cette conférence intergouvernementale, on ne fasse pas un léger replâtrage, un replâtrage minimum des institutions européennes qui consisterait tout simplement à transposer ce qui existe par projection homothétique de 12 à 16 ou de 16 à 22, 23 ou 24. Si on se bornait à de telles corrections à la marge, on aurait raté une grande occasion et un grand rendez-vous.

Elargissement de l'Union européenne à l'Est et aux Balkans - nécessaire réforme des institutions

Nous souhaitons donc une vraie réforme, nous avons même appelé cela un véritable acte fondateur de l'Union européenne parce que toute la réflexion qui va s'engager à ce moment-là doit être placée sous la lumière du débat relatif à l'élargissement. Si nous n'avions pas à élargir l'Union européenne, je crois que la conférence intergouvernementale de 1996 ne poserait pas de problème majeur. Nous avons fait un choix, je pense que ce choix est le bon, qui est de poursuivre l'élargissement. Quand je dis : nous avons fait un choix, j'ai en tête les messages adressés à l'Europe par le Conseil

européen de Copenhague qui a dit à 10 pays, les six pays d'Europe centrale que vous connaissez, les trois Etats baltes, plus la Slovaquie : nous sommes prêts à vous accueillir dans la famille européenne le moment venu. On oublie parfois qu'à ces dix pays, nous en avons d'autres et déjà ajouté deux autres, qui sont Chypre et Malte, à qui nous avons dit également qu'ils figureraient dans le prochain train de négociation de l'élargissement de l'Union européenne. Cela fait douze.

J'ajoute enfin que dans la décennie qui vient, nous ne pourrions pas éluder le problème des Balkans, dès lors que la Slovaquie a été mise dans la liste. Une fois la paix revenue chez ses voisins, et la paix reviendra, alors se posera effectivement la question de savoir quel est le langage que l'on tient à la Croatie, à la Bosnie, à la Serbie, etc. Et donc, sans vouloir dresser une liste tout à fait précise et exhaustive, on se rend bien compte qu'à échéance d'une décennie ou un peu plus, je ne sais rien, plus tôt pour certains pays, bien sûr, la liste des membres potentiels de l'Union européenne tourne plutôt entre 25 et 30 qu'entre 16 et 20. C'est à partir du moment où on a fait cette constatation qui n'est pour moi pas simplement une constatation, mais un souhait parce que j'ai toujours pensé que nous devions élargir l'Europe pour des raisons à la fois de morale et d'intérêt bien compris, on se rend compte que cela implique une réflexion de fond sur l'architecture de l'Union européenne et sur la manière dont ces institutions vont fonctionner. Voilà les données du problème. Quelle conclusion en tirons-nous ? J'essaie désespérément, pour l'instant sans succès, de contrebattre l'idée faussée, je l'ai fait il n'y a pas longtemps à l'Assemblée nationale, selon laquelle l'Allemagne aurait déterminé sa position, et pas la France. Ce sont, vraiment des idées toutes faites qui ont la peau dure, mais bon, je constate qu'elles continuent à courir. L'Allemagne n'a pas déterminé sa position, il y a eu un document vis-à-vis duquel un des partis de la coalition a pris ses distances de manière très ferme, je l'ai entendu par la bouche de son Président M. Kohl, vis-à-vis duquel le Chancelier a également pris ses distances. Si on appelle ça la définition d'une position claire et définitive de l'Allemagne, je ne comprends pas très bien. Quand on dit que la France et le gouvernement français ne savent pas où ils veulent aller, c'est également faux. Je crois que lorsque l'on met bout à bout les déclarations du Premier ministre, du ministre délégué chargé des Affaires européennes et les miennes et quelques autres, on voit bien les lignes directrices de notre réflexion et de notre action.

Union européenne - Etats membres et Etats partenaires - Europe à géométrie variable ou solidarités renforcées

Quelles sont-elles ? Je les exprime à ma manière mais vous reconnaîtrez d'autres formules. Je crois d'abord que de cette géographie de l'Europe que je viens d'esquisser, qui est la géographie de l'Europe et non pas du continent eurasiatique, on peut tirer une première conclusion. La première distinction qui me paraît importante est celle du cercle des Etats membres et celle du cercle des Etats partenaires. Il y a des Etats d'Europe qui ont vocation à devenir des Etats membres

de l'Union européenne parce qu'ils constituent la famille européenne. Et parce qu'ils seront en mesure, le moment venu, d'accepter les disciplines de l'Union, c'est-à-dire le marché intérieur, l'union douanière, la politique commerciale extérieure, un certain nombre de politiques communes, la politique extérieure et de sécurité commune, bref l'acquis communautaire. C'est le socle européen. A la périphérie de ce socle, le deuxième cercle qui comprend un certain nombre d'Etats avec lesquels l'Union européenne entretiendra des relations très étroites de partenariat renforcé sans que pour autant ils aient vocation à entrer en tant qu'Etat membre dans l'Union. C'est le cas, à l'évidence, de la Russie, et également d'un certain nombre de pays du pourtour méditerranéen. A l'intérieur du cercle des Etats membres, c'est-à-dire parmi les pays qui ont accepté ce qui définit même l'Union européenne, l'idée maintenant est à peu près partout admise, et c'est là que je dis que les choses avancent, qu'il y aura des solidarités renforcées, c'est-à-dire que tout le monde ne fera pas forcément tout en même temps et de la même manière et que les pays qui voudront faire plus vite et plus fort devront pouvoir le faire. On peut appeler ça de la géométrie variable si l'on veut, je préfère appeler ça, moi, des solidarités renforcées. Exemples qui sont déjà d'ailleurs dans les traités et que l'on peut développer, l'union économique et monétaire, voilà l'exemple caractéristique d'une solidarité renforcée fondée sur des critères objectifs fixés par le traité, deuxième exemple, tout ce qui a trait à la sécurité : le Corps européen est l'exemple même d'une solidarité renforcée, d'abord entre la France et l'Allemagne, puis avec la participation de l'Espagne, de la Belgique et du Luxembourg. Nous sommes en train, d'ailleurs, dans le cadre de l'UEO, de continuer dans cette direction avec la préparation de l'Euroforce qui associera la France, l'Espagne et l'Italie ou d'autres encore. On peut envisager des schémas de ce type dans d'autres domaines. Je ne citerai pas l'Europe sociale qui n'est peut-être pas la meilleure illustration de ce principe, mais dans l'environnement, par exemple ou dans d'autres domaines encore.

Voilà l'architecture telle que nous la voyons se dessiner, et cette idée, je le répète, n'est pas étrangère aux réflexions qui se développent en Allemagne, en Espagne ou ailleurs. Je tiens simplement à indiquer que les pays qui peuvent en faire plus, et plus vite que les autres, ne sont pas énumérés de manière limitative et fixe sur une liste préétablie. Qui veut et qui peut est appelé à rejoindre ces solidarités renforcées, et l'objectif final doit être que tout le monde puisse bien être entendu.

Dernière réflexion, je suis désolé d'être un peu long mais c'est vraiment une question centrale : quelle conséquence pratique en tirer sur le fonctionnement des institutions, une fois précisée la géographie et l'architecture générale de l'édifice ? C'est là peut-être qu'il y a des sujets de discussion, peut-être même de différences. Je m'exprimerai à ce stade alors, non pas en Secrétaire général de tel ou tel parti, mais en tant que responsable politique, en tant que responsable essayant de réfléchir personnellement. Ma conviction personnelle est que toute cette évolution est en contradiction formelle avec ce qui reste peut-être chez certains une vision, c'est-à-dire celle d'un super-Etat, fut-il qualifié de fédéral.

Réformes des institutions - Conseil européen - Conseil des ministres - présidence de l'Union européenne - Commission - Parlement européen - démocratisation des institutions - rôle des Parlements nationaux

Il est évident qu'une Europe ainsi conçue devra avoir des institutions plus souples qu'on avait pu le rêver dans les années 1950. Il faut renforcer le Conseil des ministres et le Conseil européen. C'est là que doit être le moteur de la construction européenne et de la Grande Europe de demain. Et pour cela, il faut envisager l'allongement de la durée de la Présidence, on ne peut pas fonctionner avec des présidences de six mois, le renforcement de la Présidence dans les relations extérieures de l'Union ; on ne peut continuer à convoquer nos partenaires extérieurs pour les faire comparaître devant 16 ministres des Affaires étrangères et demain 22, et ainsi de suite. Il faudra que la présidence ait des pouvoirs de représentation dans ce domaine renforcé. Il faudra également que l'efficacité du Conseil soit renforcée par une pondération des votes qui ne permettent pas à des minorités de circonstances de bloquer toute espèce de décision. Deuxième orientation, la Commission, dans ma vision à moi, n'a pas vocation à devenir, petit à petit, un embryon de gouvernement de l'Union pendant que le Conseil deviendrait embryon d'une deuxième chambre. La Commission a son pouvoir d'initiative, elle doit le garder, mais elle doit agir dans le cadre de mandats clairement définis par le Conseil. Il me semble que dans cette logique, sa responsabilité doit pouvoir aussi être mise en jeu devant le Conseil.

Troisième orientation institutionnelle sur le contrôle démocratique des institutions, il y a le Parlement européen. Ses pouvoirs ont été renforcés dans le Traité de Maastricht, c'est fort bien, il faut simplifier les procédures. Nous avons identifié à l'heure actuelle un bonne vingtaine de procédures différentes selon que l'on est en codécision ou dans les différentes procédures prévues dans les relations entre le Conseil la Commission et le Parlement. Il faut simplifier tout cela, et deuxièmement, nous insistons beaucoup sur l'idée que la transparence démocratique de l'Union, c'est au moins autant le renforcement et l'implication des Parlements nationaux dans le contrôle démocratique que le renforcement indéfini du parlement européen, surtout quand nous serons plus de 20. La procédure qui a été mise en place en France après la réforme de la Constitution opérée au moment de la ratification du Traité de Maastricht, est un début dans ce sens, ça fonctionne bien d'ailleurs, et je crois qu'il faut envisager un renforcement. C'est peut-être dans ce domaine que nous aurons effectivement des discussions serrées avec nos partenaires, mais après tout, c'est bien normal.

Voilà mes idées, et je souhaite que maintenant tout ceci puisse faire l'objet d'un débat à la fois national et également européen parce que l'enjeu le mérite.

Q - Regrettez-vous que Tito soit mort et que Gorbatchev soit mis à part ?

R - Je ne ressusciterai pas Tito, et je ne convaincras pas le peuple russe de réinvestir Gorbatchev.

Q - Vous avez dit : ce sont mes idées. Ce "mes" est déterminé, ou bien diriez-vous aussi bien "nos" idées ?

R - J'ai dit pour tout ce qui concerne la géographie de l'Europe : ou est-ce que cela s'arrête ? Va-t-on jusqu'à Vladivostok ou s'arrête-t-on à la famille européenne, pour ce qui concerne l'architecture de l'Europe, c'est-à-dire le premier cercle des Etats membres, le deuxième cercle des Etats partenaires et puis les solidarités renforcées, que ce sont les idées déjà exprimées par M. Balladur par M. Lamassoure et par moi-même. Ce sont nos idées, les idées du gouvernement. Là où j'ai été un peu plus loin, je n'ai pas l'impression de m'isoler, c'est quand j'ai évoqué les aspects institutionnels. Là nous sommes encore en train d'en discuter, c'est-à-dire rôle du Conseil, de la Commission, du Parlement. Je me suis engagé à titre personnel, mais je crois ne pas être démenti par d'autres déclarations dans les semaines qui viennent.

Q - Peut-on développer ce sujet ?

R - Non, je vous ai dit beaucoup de choses déjà, le mieux est l'ennemi du bien. Toutes ces questions-là méritent des réflexions techniques approfondies. Ce qu'il faut, ce sont quelques lignes de force. Je crois que nous les avons, nous voyons la direction générale de ce que nous voulons faire, ensuite on va entrer dans le détail technique et ce n'est pas le jour de le faire.

Réforme de l'OTAN

Q - Est-ce que l'affaire de la levée de l'embargo américain sur les armes à la Bosnie n'a pas souligné l'inadaptation et l'inadéquation de l'OTAN dans le cadre des relations et des consultations entre l'Europe et les USA et par quoi pourrait-on remplacer l'OTAN ?

R - Ne dramatisons pas. J'ai dit tout à l'heure qu'il ne fallait pas sous-estimer la gravité de cette décision. De là à en tirer des conséquences aussi fondamentales, il y a un pas qui mérite réflexion. En tout cas, la question qui se pose malgré tout, c'est la question, déjà à l'ordre du jour depuis plusieurs mois, de la réforme de l'Alliance. Ce qui s'est passé en Europe depuis 1989 a ouvert le débat. On voit bien se développer une nouvelle responsabilité de l'Alliance atlantique qui n'est plus simplement d'assurer par un engagement mutuel automatique tel qu'il est fixé dans l'article 5 du Traité de l'Atlantique nord la sécurité de ses Etats membres, mais qui est aussi de faire intervenir l'Alliance dans des opérations de maintien de la paix, voire peut-être des opérations à caractère humanitaire.

Dans ce cadre-là, il est bien évident qu'il faut sortir des procédures existantes, des chaînes de commandement existantes et des rapports de force existants, c'est ce que nous n'avons cessé de plaider, et c'est ce que nous avons déjà obtenu d'ailleurs car je me permettrai de vous faire remarquer que la chaîne de commandement, dans l'opération de vérification de l'embargo en Adriatique n'est pas la chaîne de commandement OTAN pure et simple. Il y a un contrôle politique de l'opération. Ce qui permet aujourd'hui de dire qu'effectivement, on peut continuer à fonctionner comme l'on fonctionne. Mais je pense qu'il faut sans doute aller plus loin. Le concept des groupes de forces multinationales interarmées est également un pas dans le sens de cette réforme de l'Alliance. Pour l'instant, on n'a pas abouti. Je crois qu'il faut aboutir également dans ce domaine.

Bref, dans toutes ces missions nouvelles, il faut que la responsabilité des Européens puissent s'accroître au sein de l'Alliance parce que l'on se rend bien compte et c'est sans doute l'une des leçons que l'on peut tirer de cette affaire, qu'il y a des moments où nos préoccupations, nos intérêts, ce que nous voulons faire ne recoupent pas totalement les préoccupations et les intérêts de nos alliés d'outre Atlantique.

Grèce - Turquie

Q - Une réunion de la troika aura lieu bientôt entre la Grèce, l'Allemagne et la France, la date n'a pas été encore fixée ; pouvez-vous nous donner la date ? Aujourd'hui entre en application la décision pour l'extension à 12 milles des eaux territoriales entre la Grèce et la Turquie, il y a un litige. La France et les autres pays européens ont signé ce traité. Est-il possible que la Grèce soit menacée de guerre si elle applique cette décision ? Est-il possible d'avoir deux mesures lorsqu'on parle du droit international ?

R - Sur la troika, nous devons nous rendre, K. Kinkel et moi à Athènes pour rencontrer notre collègue Pangalos, hier. Vous comprendrez que le calendrier politique en Allemagne ait amené à différer cette réunion qui sera reprogrammée dans les jours qui viennent et en tout cas avant le Conseil européen ou avant la fin de cette année.

Concernant l'extension des eaux territoriales à 12 milles, on fait une petite vérification parce qu'on est jamais assez prudent. C'est le traité qui autorise cette extension qui est entrée en application. La Grèce n'a pas pris cette décision. Et j'ai observé qu'il y avait eu, de la part de ses alliés les plus importants et les plus fidèles, un appel à la retenue dans ce domaine. Je crois qu'il faut éviter à tout prix de part et d'autre de prendre des mesures qui pourraient ensuite nous entraîner dans un engrenage difficile à maîtriser.

Livraisons d'armes - Rwanda - Algérie

Q - (Avez-vous un commentaire sur les affirmations de la presse anglo-saxonne relatives à la livraison d'armes françaises aux anciennes forces armées rwandaises, à Goma, et, d'autre part, sur la livraison d'hélicoptères à l'armée algérienne ?)

R - Sur le premier point, il y a des moments où le comportement de ce que vous appelez la presse anglo-saxonne me donne envie de quitter ma tunique diplomatique pour reprendre une tunique plus guerrière. Tout ceci participe purement et simplement de la propagande et du dénigrement systématique avec toutes sortes d'arrière-pensées. Je pourrai inciter la presse anglo-saxonne à aller enquêter sur les livraisons d'armes en Bosnie, ce serait un sujet intéressant sur lequel elle pourrait se pencher. Tout ceci n'a pas de fondement.

En ce qui concerne notre politique vis-à-vis de l'Algérie, il y a eu des ventes d'hélicoptères Ecureuils qui sont des appareils civils et ne nécessitent pas d'accord préalable des autorités françaises. Seule leur éventuelle militarisation par des sociétés françaises relèverait d'un accord préalable qui a été en l'espèce refusé.

Par ailleurs, nous nous refusons à l'exportation de système de tirs nocturnes qui pourraient être utilisés dans des opérations de caractère répressif. Voilà quelles sont nos lignes de conduite dans ce domaine.

Rwanda - Burundi

Q - A la suite des mises en garde des organisations humanitaires sur la situation dans les camps de réfugiés rwandais et des rumeurs de préparatifs de reconquête du pouvoir par les partisans de l'ancien régime, la France compte-t-elle prendre une initiative pour éviter un nouvel emballement de la situation dans la région des grands lacs ?

R - Je partage votre inquiétude, j'ai eu l'occasion d'en parler à Biarritz avec le nouveau président du Burundi et mon collègue burundais : tout peut à nouveau exploser, au Burundi ou au Rwanda. Le fond du problème c'est que l'on ne retournera jamais dans cette région à la stabilité si nécessaire et au développement économique tant que l'on n'aura pas pris en compte une réalité de base : à savoir que le pouvoir doit être partagé, et qu'il doit y avoir réconciliation entre les différentes parties de ce qui constitue le peuple rwandais ou le peuple burundais. Tant que ce sera la victoire d'un camp contre l'autre, il n'y aura pas la paix, parce qu'aucun des deux camps n'arrivera à assurer durablement son hégémonie sur l'autre. C'est très exactement ce qui a inspiré la diplomatie française dans les années 1992 et 1993 et qui a abouti aux accords d'Arusha. Précisément, l'idée était le partage du pouvoir, la distribution des responsabilités ministérielles entre les représentants des deux communautés ou des deux ethnies. Eh bien, il faut que le gouvernement de Kigali en revienne aujourd'hui à cette logique de réconciliation nationale et de partage du pouvoir, c'est la seule manière de recréer les conditions pour un retour des réfugiés sur le sol rwandais. Sinon, on va continuer à assister à la dégradation de la situation dans les camps de réfugiés qui se trouvent notamment au Zaïre mais aussi au Burundi et à l'organisation dans ces camps de réfugiés de véritables forces destinées à prendre leur revanche. Toute l'action de la France consiste à essayer de faire évoluer la situation en ce sens avec les pays partenaires de la région. Ce qui m'a beaucoup frappé à Biarritz, c'est l'insistance qui a été mise par tous les pays présents, sur le fait que chaque fois qu'il y a un conflit en Afrique, la décision appartient finalement pour l'essentiel aux pays de la sous-région. C'est aux pays de la sous-région de se réunir, et d'arriver à convaincre les différents protagonistes que c'est là la seule voie. Nous avons également esquissé à Biarritz ce que pourrait être un système de prévention des conflits et une amélioration des méthodes de la diplomatie préventive. Je reconnais que l'on n'a pas encore suffisamment progressé pour que ceci puisse être opérationnel à propos du Rwanda. Voilà, je crois, notre ligne directrice face à cette crise qui peut à tout moment exploser de nouveau.

Q - L'impression que donne la communauté internationale est de vouloir l'échec du FPR. Est-ce que en isolant ce régime et en maintenant une sorte de boycott qui ne veut pas dire son nom, on ne risque pas de renforcer les extrémistes dans le camp du gouvernement et de faire échouer ce régime ?

R - Je n'ai jamais parlé de boycott du régime de Kigali ni de tentatives pour faire chuter ce régime en aucune manière. D'ailleurs nous avons été parmi les premiers à réouvrir une antenne diplomatique à Kigali. J'ai fait savoir que j'étais tout à fait prêt à dialoguer avec les autorités de Kigali. On a fait évidemment, je vois bien ce qui est en filigrane dans votre question, tout un "plat" de la non invitation du Rwanda à Biarritz. Il est vrai que nous avons reçu des autorités rwandaises des signaux qui n'allaient pas tous dans le même sens. En second lieu, je pense quand même que, la meilleure manière de se joindre à une réunion de famille, parce que c'est cela la conférence franco-africaine de Biarritz, ce n'est pas de tenir des propos un peu excessifs sur la puissance invitante comme cela se passe parfois. Enfin, je crois qu'il faut y voir plus clair sur la détermination des autorités de Kigali à favoriser le partage du pouvoir, la réconciliation nationale, le retour des réfugiés. Je ne suis pas sûr que ce soit en continuant à dire qu'il y a trente mille criminels que l'on va passer par les armes à la suite du génocide que l'on va favoriser le retour des populations qui sont actuellement dans les camps de réfugiés. Nous sommes favorables au jugement des criminels, nous avons voté la résolution du Conseil de sécurité instituant le tribunal au Rwanda, nous souhaitons qu'il se mette au travail le plus vite possible. Mais il faut faire porter la responsabilité aux responsables. Il n'y a aucune volonté d'isolement de ce régime, il y a au contraire de la part de la France, une très grande disponibilité au dialogue, avec simplement les conseils que nous donnons et que j'ai voulu rappeler.

Irak - reconnaissance du Koweït - respect des résolutions de l'ONU

Q - Vous avez évoqué les distorsions entre la France et les USA au sujet de la Bosnie, n'avez-vous pas l'impression qu'il en existe aussi quelques-unes à propos de l'Irak ? Considérez-vous que la présentation des photos des palais de Saddam Hussein constitue un argument diplomatique suffisant pour maintenir l'embargo ?

R - Je ne souhaiterais pas transformer cette discussion en un recensement des divergences entre la France et les États-Unis. Nous avons énormément de points communs, nos relations sont plutôt depuis un an et demi au beau fixe. Mais la France a sa ligne, elle a sa propre analyse de la situation internationale et se détermine en fonction de ses seules convictions. Il est vrai que, s'agissant de la situation en Irak, nous avons notre propre analyse. Nous considérons que la reconnaissance dans les termes prévus par les résolutions du Conseil de sécurité, très précisément la résolution 833, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'inviolabilité des frontières communes entre le Koweït et l'Irak est un fait nouveau important. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité, avec d'autres, une déclaration présidentielle du Conseil de sécurité prenant acte avec satisfaction du nouveau pas en avant. Cela est actuellement en cours de discussion. Certains pays refusent effectivement cette déclaration présidentielle.

Deuxième temps du raisonnement, nous avons mis en place il y a quelques semaines des plans de contrôle des systèmes de production d'armement de l'Irak qui

ont été considérés comme provisoirement opérationnels. Je reprends le terme de la Commission spéciale présidée par M. Ekeus. Je pense que le "provisoirement opérationnel" va devenir un "définitivement opérationnel". Si nous constatons que l'Irak continue à coopérer pour la mise en œuvre de ces plans de contrôle, il faudra bien là aussi en tirer les conséquences. Nous pensons qu'au terme d'une certaine période, il faudrait alors réfléchir à l'éventuelle mise en œuvre du paragraphe 22 de la résolution 687 qui concerne certains aspects de l'embargo pétrolier. Enfin, il faut rappeler bien évidemment avec force aux autorités irakiennes qu'il y a d'autres résolutions du Conseil de sécurité qui doivent être mises en application, en particulier celles qui concernent les droits des minorités, qu'il s'agisse des Kurdes au nord ou des chiites au sud ; voilà le langage de la France. Je crois que dans ce domaine aussi, nous avons des partenaires qui comprennent ce point de vue et qui le partagent. Nous sommes loin d'être isolés au Conseil de sécurité.

Algérie

Q - Quelle est l'aide militaire française au gouvernement algérien ? On dit également que les hôpitaux français soignent les gendarmes ou les militaires qui ont été gravement blessés ?

R - Il n'y a pas d'aide militaire de la France à l'Algérie. Les informations dont vous faites état sur la présence de blessés algériens dans les hôpitaux me sont totalement inconnues. Je n'ai pas d'information en ce sens.

Q - Vous avez demandé à la presse anglo-saxonne d'enquêter sur les livraisons d'armes à la Bosnie, avez-vous une petite idée sur la question ?

R - Tout le monde en a.

Q - Ne croyez-vous pas que, si les Français qui vivent en Algérie sont réticents à revenir en France, les Algériens qui vivent en Algérie sont prêts à revenir en grand nombre sur notre territoire ?

R - Qu'est-ce qui vous permet de dire cela ? Il n'y pas à l'heure actuelle d'exode algérien vers la France. Il y a des craintes mais il n'y pas d'exode. Je crois qu'il ne faut pas brandir d'épouvantail, j'ai dit très clairement, il y a plusieurs semaines, plusieurs mois même, que la France n'était pas en mesure, compte tenu de ce qu'est sa situation politique, économique et sociale d'être la terre d'accueil de milliers de nouveaux immigrés. Le langage est clair, mais je n'ai pas constaté, dans l'état actuel des choses, que ce mouvement se soit déclenché. Ne faisons pas peur.

Processus de paix au Proche-Orient - Liban

Q - Y a-t-il des risques que le processus de paix au Proche-Orient, notamment les négociations avec la Syrie et le Liban subissent un ralentissement après la mise en minorité du Président Clinton lors des élections américaines ? Quelle est votre réaction à propos de la disparition de la résolution 425 de la position américaine ?

R - Je ne vois pas de lien de cause à effet entre le résultat des élections américaines et ce qui se passe au Proche-Orient. La politique américaine dans ce do-

maine n'a pas varié que ce soit sous le Président Bush ou sous le Président Clinton et je continue à rester malgré tous les dangers que comporte ce processus. Je veux parler des dangers de la part des extrémistes qui veulent le faire capoter à rester confiant. Je crois que le mouvement vers la paix est vraiment désormais totalement irréversible. La résolution 425 n'a pas disparu. Ce n'est pas parce que tel ou tel pays déclare qu'il l'a oubliée qu'elle a disparu. Pour la France, elle reste pleinement valable et nous ne cesserons de dire que la paix au Proche-Orient ne doit pas se faire au détriment du Liban qui doit recouvrer sa pleine intégrité territoriale et sa souveraineté, ce qui passe par le départ des troupes non libanaises du sol libanais. Donc, la position de la France est tout à fait claire. Que pouvons nous faire ? Nous pouvons le dire. Permettez-moi de vous faire remarquer que si la France ne le dit plus, personne ne le dira. Ce que l'on ne dit pas finit par s'oublier. Nous allons continuer à le dire. Deuxièmement, à force de le répéter, il y a un moment où l'on fait passer les idées.

Algérie

Q - A propos de l'Algérie, vous avez dit, le statu quo n'est plus tenable. Alors que le Président Zeroual a pris acte du fait que le dialogue était interrompu, quelle est la position de la France concernant l'avenir de ce dialogue ? La promesse d'élections présidentielles en 1996 est-elle sérieuse dans la mesure où ce que réclame majoritairement l'opposition, y compris les islamistes, ce sont des élections législatives et non pas présidentielles ?

R - On exige beaucoup de la France sur l'Algérie, notamment d'avoir des idées tout à fait précises sur la manière dont les choses vont se passer. J'ai le regret de vous le dire, je ne suis pas voyant extra-lucide. Pas plus que chacune ou chacun d'entre vous, je ne peux faire sur l'évolution du processus en Algérie de pronostics ou de prédictions claires parce la situation est extraordinairement compliquée, extraordinairement violente, extraordinairement dangereuse. Je continue à penser que la seule façon de s'en sortir, c'est d'amorcer un dialogue politique entre les différentes forces qui constituent la réalité politique et sociale. Je constate que ce dialogue a échoué, je le regrette. Bien entendu, lorsque l'on veut un vrai dialogue démocratique, débouchant sur de vraies élections démocratiques, législatives ou présidentielles, il faut prôner la démocratie à toutes les parties en présence. Il faut que toutes les parties au processus de dialogue et de discussion acceptent les règles du jeu. Et à l'heure actuelle, c'est bien là que le bât blesse. On nous dit souvent, de quel côté êtes-vous ? Hier soir, j'avais une réunion, on me demandait êtes-vous d'un côté ou de l'autre, la France n'est d'aucun côté. Elle est du côté de la démocratie, elle constate malheureusement qu'aujourd'hui, les forces qui acceptent véritablement les règles du jeu démocratique sont rarissimes en Algérie et peu représentatives. Il nous reste à tout faire pour essayer de les promouvoir en espérant qu'elles pourront se renforcer et se développer, mais je ne mettrai certainement pas un bâton d'optimisme à mon analyse de la situation en Algérie.

POLITIQUE

An
relati
internQ
voye
Amér

R

raisse

pessi

nous

naces

y a a

très in

se co

25 an

mérit

d'ore

force

que l'

de pr

sent c

avanc

extrê

C'

l'Unio

l'APE

qui a

l'insta

expli

point

l'exté

écon

fectiv

là et j

l'APE

nous

péen

joindr

et ava

l'Unio

que, n

tamm

europ

peser

prés

nomic

fais c

suis fa

hreb

faire

d'arge

lorsqu

déficit

pelé la

corrige

Ela

Q

forte

R

indépe

l'instan

Amérique du Nord - Asie - Sommet de l'APEC - relations APEC - Union européenne - présence internationale de l'Union européenne

Q - Après le sommet de l'APEC en Indonésie, voyez-vous un danger dans l'apparition de l'ensemble Amérique du nord-Asie ?

R - C'est important mais pas dangereux. Vous paraissez très inquiet aujourd'hui ! Ne soyons pas trop pessimiste. Que le monde soit instable et dangereux, nous en sommes tous conscients. De là à voir des menaces pesant sur la pauvre France de tous les côtés, il y a aussi un pas à ne pas franchir. Ce processus est très important, l'idée qu'une zone de libre échange va se constituer, même si c'est à échéance de 15, de 25 ans entre les puissances qui bordent le Pacifique mérite d'être prise en considération parce que c'est d'ores et déjà l'ensemble qui constitue la plus grande force économique du monde et c'est la première fois que l'on parle d'une zone de libre échange. Cela a l'air de progresser, avec un calendrier. On était jusqu'à présent dans un processus un peu flou, il semble que cela avance et c'est pourquoi cette réunion de Bogor est extrêmement importante.

C'est la raison pour laquelle à plusieurs reprises, l'Union européenne a souhaité engager le dialogue avec l'APEC. Je l'ai dit récemment d'ailleurs à mon collègue qui accueillait cette conférence. Je dois dire que pour l'instant, cette demande n'a pas été acceptée. On nous explique que l'APEC n'ayant pas encore trouvé son point d'équilibre, elle ne souhaite pas se tourner vers l'extérieur. Si on devait voir se reconstituer là un bloc économique plutôt introverti qu'extraverti, ce serait effectivement préoccupant. Mais nous n'en sommes pas là et je souhaite que, dans les prochains mois, puisque l'APEC a précisé ses objectifs et rodé ses institutions, nous puissions ouvrir un dialogue entre l'Union européenne et l'APEC. Une dernière réflexion et, là, je rejoindrai en partie votre pessimisme, la balle est d'abord et avant tout dans ce genre d'affaire dans le camp de l'Union européenne. Je suis quand même peiné de voir que, malgré tous les progrès qui ont été accomplis, notamment au cours des derniers mois par la construction européenne. Nous ne pesons pas ce que nous devrions peser à travers le monde. Il y a là une insuffisance de présence politique et de pugnacité commerciale et économique de l'Union européenne en tant qu'union. Je fais cette réflexion à propos de l'APEC mais je me la suis faite à Casablanca lors de la conférence sur le Maghreb et le Proche-Orient. La constatation que l'on peut faire est la suivante : c'est l'Europe qui donne le plus d'argent, ce n'est pas l'Europe qui est la plus présente lorsque l'on organise ce genre de réunion. Il y a là un déficit de la présence internationale, de ce que j'ai appelé la pugnacité internationale de l'Europe qu'il faudra corriger.

Elargissement de l'Union européenne

Q - Croyez-vous qu'une Europe élargie sera plus forte ?

R - Écoutez, l'expérience prouve que c'est un peu indépendant de l'élargissement, on n'est pas élargi pour l'instant et on n'est pas pugnace. Rien n'interdit, s'il y

a un véritable moteur dans la machine, qu'une Europe élargie devienne plus pugnace, on pourrait même dire que, plus elle sera élargie, plus elle aura la capacité de peser.

Conduite de la politique étrangère de la France

Q - Pour revenir sur la présence de la France dans les opérations de paix, donc la présence de la France dans le monde, vous sentez-vous plus proche de M. Baladur ou du Président de la République ?

R - Pourquoi persévérez-vous dans ce genre de questions auxquelles vous savez que j'apporterai une réponse qui vous décevra.

Je dirais que la politique étrangère de la France est une, j'allais dire indivisible, je l'espère, et que je ne me suis pas trouvé confronté à ce genre de problème.

Q - Jamais ?

R - Non, parfois on parle mais après avoir parlé, on décide. Jusqu'à présent, au niveau de la décision, je n'ai jamais eu de difficulté par rapport à mes orientations et à mes convictions.

Lutte contre l'intégrisme religieux - Islam - Méditerranée

Q - L'intégrisme étant un phénomène mondial, de manière générale, voyez-vous un moyen efficace pour lutter contre cet état de fait ? Quel est, à votre avis, le dossier international qui menace le plus la stabilité dans le monde ?

R - Sur le premier point, la meilleure manière de lutter contre l'intégrisme, je serais tenté de dire que c'est d'abord de comprendre pourquoi il y a de l'intégrisme. Je crois qu'il faut comprendre pourquoi ce phénomène se développe, quelles en sont les raisons économiques, les raisons politiques, les raisons sociologiques, et là il y a fort à faire. Je crois qu'un certain nombre de jugements à l'emporte-pièce, sur l'Islam en particulier, ne font pas vraiment avancer la réflexion. Je voudrais rappeler que dans le cadre du Forum méditerranéen qui s'est lancé à Alexandrie au mois de juillet dernier et qui tiendra sa deuxième réunion dans une ville du sud de la France au premier semestre de l'année prochaine, c'est une des questions que nous avons mis à l'ordre du jour : comment faciliter davantage la compréhension sur ces mécanismes entre le nord et le sud de la Méditerranée pour pouvoir ensuite mieux les démonter et les combattre. Je crois que c'est extrêmement important.

Deuxièmement, je crois qu'il faut que nous essayions systématiquement de conforter ce qu'il peut y avoir, ce qu'il y a, dans la religion musulmane d'ouvert, de tolérant, et de respectueux de l'autre. Ce matin, en évoquant le voyage de M. Pasqua en Arabie Saoudite, je faisais état d'un texte qui a été cité à cette occasion qui est le texte d'un juriste musulman, inspirateur de la foi wahabite, qui remonte, je crois, à quelques siècles et qui donnait pour instruction aux musulmans se déplaçant ou habitant dans ces pays chrétiens de se conformer aux pratiques en usage dans le pays et d'entretenir avec la population des relations d'amitié. Vous voyez, la connexion que l'on peut établir entre ce texte

et par exemple, le port du voile islamique. Ce qui prouve que les choses ne sont pas aussi tranchées qu'on veut bien le dire. Essayons de comprendre, essayons d'isoler ce qui doit être combattu, c'est-à-dire le fanatisme et essayons au contraire de développer tout ce qui peut aller dans le sens du respect mutuel et de la tolérance.

Ex-Yougoslavie - Bosnie

Q - Les musulmans de Bosnie ont lancé une offensive à Bihac qui apparemment est en train d'échouer. Les Américains souhaiteraient que Bihac soit déclaré zone d'exclusion avec la possibilité d'une intervention militaire de la FORPRONU ou de l'OTAN pour garantir cette zone d'exclusion. La France est-elle favorable à cette forme de protection, avez-vous plutôt le sentiment qu'il y a un danger d'être à la fois les pyromanes et les pompiers ?

R - Je voudrais qu'il n'y ait pas d'ambiguïté dans l'analyse que la France fait de la situation en Bosnie. Je l'ai dit dès le mois d'avril 1993 et je n'ai pas changé d'avis : il y a eu en Bosnie des agresseurs et des agressés. Il est parfaitement exact que l'on ne peut pas mettre les agresseurs et les agressés sur le même plan. J'ai désigné l'agresseur, c'était les Serbes et donc l'agressé, c'est-à-dire le gouvernement de Sarajevo, ses troupes, et sa population.

Donc, notre analyse est toujours la même. Cela dit, à partir du moment où l'on a fait cette analyse, quelle est la ligne de conduite que l'on se fixe ? Est-ce que l'on aide les agressés à prendre leur revanche par la force en les armant, ou est-ce qu'au contraire, on essaie de trouver un règlement aussi juste et équilibré que possible qui permette aux agressés de récupérer une partie de ce qui leur a été pris et aux agresseurs d'être sanctionnés en reculant sur leurs conquêtes. C'est la deuxième voie que nous avons choisie. Non pas celle qui consiste à encourager le retour à la guerre mais celle cherchant à favoriser un accord de paix.

Dans ce cadre-là, je ne peux pas approuver les opérations d'offensive menées par ceux-là même qui ont accepté officiellement le plan de paix. Je dois dire que, si on utilise les zones d'exclusion comme devant servir exclusivement à contrecarrer les contre-offensives de ceux qui ont été chassés quelques semaines avant, ce n'est pas exactement la philosophie de la chose.

Prônons la retenue à toutes parties, essayons d'accentuer nos pressions politiques et diplomatiques pour faire accepter par tous le plan de paix et le nouveau plan Croatie-Serbie qui a été mis au point, plutôt que de favoriser le retour à des opérations guerrières.

Q - Dressez-vous un bilan positif de la présidence Delors ?

R - C'est une question qui vient trop tard ou trop tôt. Nous aurons l'occasion d'en reparler vraisemblablement.

Je vous en remercie.

PARIS, 16 NOVEMBRE 1994

Bosnie - Réponse du ministre des Affaires étrangères, M. Alain Juppé à une question d'actualité à l'Assemblée nationale

Monsieur le Député,

Ex-Yougoslavie - Bosnie - décision des Etats-Unis sur le contrôle de l'embargo

La décision de l'administration américaine que vous venez d'évoquer est une décision regrettable et je l'ai dit dès qu'elle a été connue. Permettez-moi néanmoins de bien préciser de quoi il s'agit.

Vous avez évoqué la décision de lever unilatéralement l'embargo sur la fourniture des armes. Ce n'est pas exact. C'est la décision de ne plus participer aux opérations de contrôle de l'embargo. Si cela devait aller plus loin, nous en tirerions naturellement d'autres conséquences.

Cette décision est regrettable d'abord parce que, comme l'a expliqué le ministre de la Défense, plus il y aura d'armes en Bosnie et plus la sécurité de nos Casques bleus sur le terrain sera menacée. Plus sera menacée également la sécurité des populations civiles qu'ils protègent, et je m'associe, bien entendu, à l'hommage qui leur a été rendu.

Cette décision est grave ensuite parce qu'elle consiste, pour un membre permanent du Conseil de sécurité, à s'exonérer unilatéralement de l'application d'une résolution qu'il a votée, à s'exonérer également de décisions prises à l'unanimité par le Conseil de l'Alliance atlantique.

Enfin, cette décision est grave par sa portée politique. Alors que, vous l'avez rappelé et je vous en remercie, nous déployons depuis des mois et des mois des efforts constants pour faire avancer un processus de règlement politique et diplomatique de la crise, on encourage par là-même tous ceux qui préfèrent résoudre ce drame par la force et par le retour à la guerre. C'est regrettable, je le répète.

Nous avons donc engagé un processus de clarification à trois niveaux.

Nous avons d'abord, lundi dernier, saisi nos partenaires de l'Union de l'Europe occidentale de la question suivante : l'UEO qui participe très largement au contrôle de l'embargo dans la mer Adriatique et sur le Danube continue-t-elle, oui ou non, à appliquer pour sa part les résolutions du Conseil de sécurité ? La réponse a été claire et unanime. Elle a été positive.

Nous avons ensuite posé la même question à l'Alliance atlantique. Le Secrétaire général de cette Alliance nous a apporté des apaisements en indiquant que l'OTAN continuerait naturellement à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité, mais cela ne nous a pas paru suffisant, et, en ce moment-même, nos ambassadeurs discutent à Bruxelles d'un certain nombre de questions précises que nous avons posées. Quel sera le rôle des bateaux américains dans l'Adriatique ? Quel sera le rôle des militaires américains dans la chaîne de commandement de l'Alliance ? Comment seront réglés

les problèmes de l'information technique ?

C'est très important. Les réponses qui nous sont données ces jours pourr...

Enfin, tro... contact au r... demain, co... pense qu'e... semaines q... cains, les R... confirmer d... plusieurs m...

Une fois... serons en... devons ma...

Tout pas... sur la fourm... de la part... retrait de s... fait il y a... samment à... unies de r... prendre ce... terminés, s... cessus pol... tes les co...

PARIS, 16

Elargis... Répon... europ... questi...

Elargis... l'Autriche... référendu...

Q - L... son desir... Finlande... la campag... la coopér... péenne d... ment été... le seul m... doit pas...

Comp... rope des... j'ai évoqu... faires eur... de nature... européen...

R - Il... à la Fran... sans dou... démocra... modèle e...